



CIVISME ET CIVILITÉ

Le CIVISME consiste à se conformer aux lois et règles en vigueur, à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est se conduire de manière à ce que l'intérêt de tous l'emporte sur les intérêts particuliers. Par exemple : respecter le Code de la route, prendre soin de l'environnement, etc.

La CIVILITÉ est une attitude d'égard pour les autres citoyens, des bâtiments et des lieux publics. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux qui permet une meilleure harmonie dans la communauté. Par exemple : faire preuve de politesse envers des inconnus, être ponctuel, respecter les codes sociaux dans les transports, etc.